

Unitaire 11

Bimestriel N°119 Avril - Mai 2015 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 euros

Dispensé de timbrage

CARCASSONNE PPDC



Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE

fsu.aude@wanadoo.fr ou fsu11@fsu.fr

Déposé 13/05/2015

Mille fois oui, le syndicalisme est utile !

Certes les sondages ne font pas la pluie et le beau temps mais les ignorer serait une erreur. Quelles que soient les modalités choisies par les unes ou les autres des organisations syndicales, le 1er mai a été plus que modeste en France.

Rien d'étonnant, lorsque deux tiers des français ne se « sentent proches d'aucun syndicat » et qu'à peine une personne sur deux les juge « utiles ». Ce sondage d'Opinionway, paru le 30 avril, doit nous alerter plus que nous agacer.

Le 1er mai tous les syndicalistes ont du coup été interrogés sur la question de savoir si le syndicalisme servait encore à quelque chose aujourd'hui.

Pour la FSU, la réponse est sans ambiguïté : oui, mille fois oui.

Et ce n'est pas parce que la situation sociale est mauvaise, que la défiance est forte, que le doute prédomine pour nombre de citoyens qu'il faudrait céder au fatalisme. C'est au contraire le moment de travailler à offrir des espaces syndicaux de dialogue, d'écoute, d'élaboration des revendications avec les salariés, les chômeurs, les jeunes et les retraités. C'est le moment de mener les actions par des modalités décidées avec eux. C'est le moment aussi pour le mouvement syndical de faire preuve de responsabilité. Il est urgent que les organisations renouent un dialogue constructif sans masquer leurs accords comme leurs désaccords plutôt que de privilégier des logiques internes. Quant au gouvernement, espérons qu'il entende aussi ce message. Car de tels résultats montrent que pour les salariés, le dialogue social ne semble pas toujours « utile », notamment lorsqu'il n'est pas pour eux synonyme d'améliorations.

Il nous revient de faire changer la tonalité de ces sondages !

Bernadette GROISON

Contre la réforme du Collège : Grève le mardi 19 mai !

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU SNALC-FGAF, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action et SUD Éducation font le constat du maintien d'une réforme du collège contestée par la majorité des enseignants et rejetée au CSE par des organisations syndicales représentant plus de 80 % des enseignants du second degré.

Elles continuent à demander le retrait de cette réforme fondée sur l'autonomie des établissements et la multiplication des hiérarchies intermédiaires sous l'autorité du chef d'établissement et la reprise de discussions sur de nouvelles bases pour la réussite de tous les élèves. Sans répondre aux véritables besoins du collège, cette réforme ne ferait en outre, si elle était mise en œuvre en 2016, qu'engendrer davantage d'inégalités entre les élèves, aggraver les conditions de travail des personnels, mettre en concurrence personnels, disciplines et établissements.

Dans un contexte déjà largement dégradé pour tous les personnels, elles appellent à poursuivre les mobilisations en cours, débattre en AG des conditions de l'amélioration du collège, multiplier les formes d'action et se mettre massivement en grève le 19 mai.

A.G. Éducation à 9 h 30 : Carcassonne, salle Bousquet (à confirmer).

Narbonne : Bourse du Travail (à confirmer).

Manifestation départementale :

Rassemblement à 14 h 30

DSDEN (IA) de Carcassonne.

Siège social :
FSU 11
22 bis, Bd de Varsovie
11000 CARCASSONNE
Tél.Fax : 04 68 25 54 23
**Directeur de la
Publication**
Gilbert SARTORÉ
Commission paritaire
N° 0715 S 07452
ISSN 1250-0224
Imprimé par nos soins

SOMMAIRE

1 - Edito.
**Grève le 19 mai
contre la réforme
du Collège.**
**2 - Déclaration
FSU du 1er mai à
Carcassonne.**
**3 - 4 - 5 - CDEN
du 5 mai : déclara-
tion FSU 11. La
grève du 9 avril
doit être enten-
due.**
**6 - Loi Santé : le
compte n'y est
pas.**
**7 - Lettre à Ma-
dame la Minis-
tre...**
**8 - Naufrages en
Méditerranée.**
**Gestion des mu-
nicipalités par
l'extrême-droite :
danger ! Le FN
n'est pas un parti
comme les au-
tres.**

Ce bulletin vous a été en-
voyé grâce au fichier informa-
tique de la FSU-Aude.
Conformément à la loi du
6/1/78, vous pouvez avoir
accès aux informations vous
concernant et les faire recti-
fier, en vous adressant à la
FSU-Aude.

Camarades, la maison brûle, il est urgent de rompre avec les politiques d'austérité.

Le Président de la République, le premier Ministre et le gouvernement refusent de voir ce qui est devenu une évidence : **les politiques d'austérité ont fait largement la preuve de leur inefficacité.** Répondant aux exigences de l'Union Européenne et du patronat, collant au mot près aux intentions du Traité transatlantique, le gouvernement reste sourd aux aspirations du peuple en poursuivant l'austérité. **Nous ne pouvons plus tolérer, ni accepter que nos vies soient abandonnées ainsi au souffle d'un vent mauvais.**

Loin d'infléchir une ligne contestée par une majorité de nos concitoyens, cette ligne politique qui plombe le vaisseau France, le Gouvernement et le chef de l'État confirment et accentuent leurs choix.

La crise est ici utilisée comme argument pour accélérer des réformes plus anti sociales les unes que les autres, et qui nous conduisent droit dans le mur.

La déflation se profile, le chômage continue sa progression, il touche particulièrement les jeunes, les moins qualifiés, les femmes et les inégalités se creusent. La précarité, l'insécurité sociale, et le sentiment de déclassement sont des situations angoissantes que trop de nos concitoyens affrontent dans leur quotidien.

La crise économique et sociale se double aujourd'hui d'une crise politique qui voit se développer des forces réactionnaires porteuses de haine, d'exclusion, de racisme, d'homophobie, de xénophobie et de reculs démocratiques. En France, depuis 2002, les réformes et lois sont d'une grande cohérence : l'austérité et l'organisation territoriale du pays sont au service exclusif de la libéralisation et de la privatisation à outrance pour des profits exclusivement reversés aux actionnaires.

Les parlementaires ont voté ces lois mais le gouvernement a aussi usé de la force avec le 49-3 pour imposer la Loi Macron. L'opposition à cette politique, les revendications et solutions alternatives sont aujourd'hui bâillonnées et exclues du débat public. De plus, la loi sur le renseignement, censée lutter contre le terrorisme, autorisera une surveillance de nos données téléphoniques et informatiques, et étend le champ des activités de renseignement. Elle vise donc aussi l'ensemble de nos mobilisations. Adoptée en procédure d'urgence, cette loi attaque les libertés fondamentales comme la présomption d'innocence, la liberté de réunion ou d'expression.

Jamais dans l'histoire récente la situation n'a été aussi dramatique, c'est un redoutable défi que nous avons à relever.

La multiplication des cadeaux fiscaux, CICE, Pacte de Responsabilité, situent les exonérations allouées aux entreprises à un niveau record jamais atteint, et le MEDEF n'hésite pas à demander toujours plus.

Rarement il est allé si loin dans ses revendications antisociales : extension du travail le dimanche, suppression de deux jours fériés, création d'un sous-SMIC pour les chômeurs, lissage des seuils sociaux, effeuillage du Code du Travail, ... La loi Macron est la réponse servile donnée à ce patronat arrogant, impatient de tailler dans « nos » acquis sociaux. Analyse de la crise selon Monsieur Macron : « il est grand temps, pour sortir de la crise, de satisfaire les revendications de justice et de démocratie. Il n'y a d'autre solution que l'engagement de la jeunesse, des précaires, des salariés et retraités, pour défendre leur droit à l'éducation et la formation pour tous, à l'emploi, à un salaire et une retraite dignes de ce nom, à une protection sociale solidaire, égalitaire et non commerciale, à des services publics destinés à satisfaire les besoins de la population.

Pour financer tous ces cadeaux le Gouvernement rogne sur les dépenses publiques, ce qui n'augure rien de très réjouissant dans un avenir proche, si ce n'est encore plus d'austérité !

Le gouvernement objecte que notre situation économique ne permet pas autre chose, qu'il faut cesser de rêver, qu'il n'est pas possible de faire autrement, et qu'il faut être réaliste.

Mais c'est oublier un peu vite que 59% de la dette publique résulte de choix fiscaux favorables aux plus riches, de politiques de réductions des recettes et de la décision d'emprunter sur des marchés financiers à des taux d'intérêt excessifs. C'est aussi oublier

un peu vite que les exonérations, l'évasion et la fraude fiscale grèvent aussi le budget de l'Etat.

La crise n'est pas la même pour tous. Alors que plus de 8 millions de nos concitoyens s'enfoncent dans la misère, certains s'enrichissent, au-delà du raisonnable. C'est cela aussi l'austérité, une machine à redistribuer la richesse vers le haut.

La misère des uns alimente la richesse des autres et cela personne ne le dit !

- Les dividendes représentent 18% de la richesse créée (contre 2% il y a trente ans).
- Les entreprises du CAC 40 ont distribué, 56 milliards d'€ à leurs actionnaires, soit une progression de 30% sur l'année 2014,
- Les revenus des plus riches s'envolent, jamais la France n'a compté autant de milliardaires.
- 10% des plus riches détiennent entre 60 et 65% du patrimoine global, 50% des français n'ont rien !
- Bernard Arnault cumule un patrimoine professionnel de 27 milliards d'€, en progression de 11% en 2014, il faudrait 1,9 millions d'années de travail à un Smicard pour accumuler une telle somme !

J'arrête ici la démonstration.

L'heure n'est évidemment pas aux attermolements, c'est d'une autre politique dont le pays a besoin aujourd'hui.

Elle passe par l'augmentation des salaires, des pensions, et la relance du pouvoir d'achat.

Elle passe par la création des emplois nécessaires, et l'amélioration des conditions de travail.

Elle passe enfin par le développement des services publics et le renforcement des solidarités. Car la Fonction publique, « Le seul patrimoine de ce qui n'ont rien » n'est évidemment pas épargnée. Pour beaucoup d'agents aussi, la vie est difficile : 20 % d'entre eux sont payés au niveau du SMIC et les emplois précaires ne cessent d'augmenter. Les politiques indemnitaires jouent contre l'emploi et les solidarités, et aggravent les inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

C'est pourquoi la FSU demande au gouvernement de mettre fin au gel du point d'indice dans la FP et d'ouvrir sans plus attendre des négociations sur l'emploi et les salaires.

La FSU appelle aussi le gouvernement à engager les discussions promises pour une réelle réforme fiscale, plus juste et plus redistributive pour améliorer la situation des salariés, vaincre le chômage, faire face aux investissements nécessaires dans le secteur public comme dans le secteur privé, sur tous les territoires.

Pour la FSU une autre politique est possible, et il y a urgence à infléchir la donne et ouvrir la voie à la relance. C'est aujourd'hui l'unique moyen de ne pas laisser la République dériver vers le pire.

J'ai appris ce matin qu'après 7 semaines d'activité et d'occupation du collège non stop ! le collège des « Aiguierelles » à Montpellier avait obtenu hier soir des moyens supplémentaires par le Ministère. C'est aujourd'hui la fête aux Aiguierelles. Parents, enseignants, agents, élèves devraient être nombreux en tête de cortège pour le défilé du 1er mai à Montpellier. Une bien belle bataille exemplaire tant dans sa durée, ses formes d'action, que sa capacité à rassembler ... Cela constitue un encouragement manifeste à ne jamais se résigner. Le collège Las Cazes vient de rentrer à son tour dans la lutte ! C'est un message d'espoir pour tout ceux qui pensent perdu d'avance les batailles... avant d'avoir été menés !

Pour la FSU, les rassemblements et défilés de ce 1er mai 2015 s'inscrivent dans un processus de mobilisations dans lequel doivent s'engager l'ensemble des agents et salariés actifs, les sans-emplois, les retraités. La FSU appelle en donc à poursuivre et à élargir les mobilisations pour l'emploi, les conditions de travail et les salaires. Il faut mettre fin à la résignation !

Enfin, la FSU rappelle son opposition à toutes les formes de discrimination et d'exclusion, au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie et réaffirme les traditions syndicales de solidarité inter-générationnelle, interprofessionnelle et internationaliste.

**Vive la lutte sociale !
Vive la solidarité entre les travailleurs !**

Rentrée 2015 dans l'Éducation.

Le Président de la République, le premier Ministre et le gouvernement refusent de voir ce qui est devenu une évidence : les politiques d'austérité ont fait largement la preuve de leur inefficacité. Répondant aux exigences de l'Union Européenne et du patronat, collant au mot près aux intentions du Traité trans-atlantique, le gouvernement reste sourd aux aspirations des travailleurs. Nous ne pouvons plus tolérer, ni accepter que nos vies soient abandonnées ainsi au souffle d'un vent mauvais. Loin d'infléchir une ligne contestée par une majorité de nos concitoyens, le Gouvernement et le chef de l'État confirment et accentuent leurs choix. La crise est ici utilisée comme argument pour accélérer des réformes plus anti sociales les unes que les autres, et qui nous conduisent droit dans le mur. Le chômage continue sa progression, il touche particulièrement les jeunes, les moins qualifiés, les femmes et les inégalités se creusent. La précarité, l'insécurité sociale, et le sentiment de déclassement sont des situations angoissantes que trop de nos concitoyens affrontent dans leur quotidien. La crise économique et sociale se double aujourd'hui d'une crise politique qui voit se développer des forces réactionnaires porteuses de haine, d'exclusion, de racisme, d'homophobie, de xénophobie et de reculs démocratiques. Jamais dans l'histoire récente la situation n'a été aussi dramatique, c'est un redoutable défi que nous avons à affronter.

L'heure n'est évidemment pas aux atermoiements, c'est d'une autre politique dont le pays a besoin aujourd'hui. Elle passe par l'augmentation des salaires, des pensions, la relance du pouvoir d'achat. Elle passe par la création des emplois nécessaires, et l'amélioration des conditions de travail. Elle passe enfin par le développement des services publics et le renforcement des solidarités. Car la Fonction publique, « Le seul patrimoine de celles et ceux qui n'ont rien » n'est évidemment pas épargnée. Pour la FSU une autre politique est possible, c'est aujourd'hui l'unique moyen de ne pas laisser la République dériver vers le pire.

Rentrée 1er degré.

Dans ce contexte qui place le pays devant un choix de société, l'école est souvent citée comme recours, mais aussi pointée du doigt, et fait l'objet d'effets d'annonces multiples. Plus que jamais notre pays a besoin d'école. Mais force est de constater que « la priorité à l'école » ne se traduit toujours pas sur le terrain.

Cela est particulièrement net pour la carte scolaire du premier degré dans notre académie et dans notre département. La dotation académique pourrait paraître satisfaisante. Mais les 241 postes supplémentaires dans le primaire ne permettront pas de décliner localement les priorités ministérielles. En effet, ce sont plus de 80 postes qui seront consacrés aux améliorations de décharges de direction et à la pondération des temps d'enseignement en REP+. Il restera 159 postes pour accompagner la hausse démographique que le SNUipp chiffre à 2500 élèves supplémentaires dans le 1er degré, mais aussi mettre en place les dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de 3 ans », renforcer le nombre de remplaçant-e-s, réintroduire des personnels spécialisés dans les RASED... la liste n'est malheureusement pas exhaustive ! Et le compte n'y est pas !

Le compte est loin d'être bon aussi pour notre département de l'Aude qui, rentrée après rentrée, voit se dégrader chaque fois davantage la scolarisation des élèves et les conditions de travail des enseignants. Avec 31096 élèves prévus pour la rentrée prochaine et une hausse de 59 élèves, Madame le Recteur a attribué 5,5 postes pour l'Aude au mépris de la situation particulière du département qui cumule à la fois une forte ruralité (30è place en France) et un niveau social très faible (2ème département le plus pauvre derrière la Seine-St-Denis). Dotation de 5,5 postes déjà très largement consommée par des ouvertures provisoires effectuées en septembre dernier, ce qui ne laisse quasiment aucun moyen pour faire face à toutes les situations de sureffectifs, à la scolarisation des « deux ans », au « plus de maîtres que de classes » et nous pourrions bien attendre pour la relance des RASED ou encore l'amélioration du remplacement. En outre, nous pouvons aussi remarquer que notre département qui compte pour 13% des effectifs de l'Académie ne s'est vu attribuer qu'à peine plus de 2% de la dotation académique de 241 postes. Ce n'est donc pas encore pour cette rentrée que la « priorité au primaire » ou la « refondation de l'école » seront d'actualité dans l'Aude !

La situation risque de se compliquer une nouvelle fois à la prochaine rentrée : les moyens d'encadrement du département vont continuer de se dégrader pour financer un pseudo équilibre académique et national, le nombre moyen d'élèves par classe va continuer d'augmenter, au détriment de nos conditions de travail et de celles de nos élèves. Si l'on y regarde de près, ce n'était pas 5,5 postes dont nous avons besoin mais un plan d'urgence d'au moins 120 postes pour le premier degré (80 postes pour les effectifs, 27 pour les Rased, 10 pour les Titulaires-Remplaçants et 3 pour l'animation soutien, sans compter le financement des nouveaux dispositifs, l'amélioration des décharges des petites écoles, la formation...).

Rentrée second degré

Rien de très réjouissant non plus lorsqu'on analyse la situation des 27 collèges Audois à la rentrée prochaine ! Au cours du travail préparatoire à la refonte de l'Éducation Prioritaire, l'enquête sur les CSP a donné des résultats qui montrent clairement que notre académie pointe dans les dernières de France en matière de chômage et de misère sociale. Il y avait donc hélas urgence à augmenter de façon conséquente le nombre d'établissements sous label REP+ et REP et prendre en compte la spécificité de notre département. Au lieu de cela, le ministère a adapté la réforme aux moyens en faisant tomber le couperet à 32 collèges dans l'académie, et dans l'Aude, les seuils d'attribution des moyens par classe ont été augmentés de 29 à 30 élèves. Que dire du traitement qui a été fait au collège Alain, carrément sorti du réseau !

Pour ce qui est de la ventilation des DGH, les prévisions annoncent une baisse de 380 élèves scolarisés de la 6° à la 3° qui s'accompagne d'une suppression de 12 ETP dans les collèges de l'Aude ! 18 collèges vont perdre entre 1 et 3 classes alors que des créations de classes ne sont prévues que dans 4 collèges dont 2 situés en REP. Au total, 23 classes seront supprimées à la rentrée prochaine, soit l'équivalent d'un collège 600. Si l'on en croit Mme le Recteur, ce sont les collèges qui ont fait l'objet de toute son attention, et ce sont eux qu'elle a voulu protéger. C'est sans doute pour cela qu'elle a fixé à 30 élèves par classe les seuils en collèges au lieu de 29 l'an dernier, et à 27 (au lieu de 25 aujourd'hui) pour « accompagner » les sortants de REP. Le nombre moyen d'élèves par classe augmente une nouvelle fois passant de 25,63 à 26,00. Voilà une preuve tangible d'attention portée aux conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants !

La FSU conteste les critères rectoraux qui, établis dans la plus grande opacité, ont pour unique objectif une gestion académique de la pénurie de moyens, en établissant des lignes fléchées de dotations spécifiques que chacun de nos collèges se doit de respecter. Sur le volume des moyens alloués, là encore : Que de manipulations et que d'affichages qui masquent bien mal la réalité. Bien entendu, à la FSU, nous demandons que soit donné plus à ceux qui ont besoin de plus, mais nous dénonçons que ceci soit fait par redéploiement, et donc au détriment des autres collèges.

Passons maintenant aux conséquences de la répartition de la dotation des collèges de l'Aude sur l'emploi en personnels pour la prochaine année scolaire. Le département de l'Aude voit sa dotation amputée de 12 ETP or le solde suppressions/créations est au final de -17 postes. Le nombre de suppressions de postes va donc au-delà des retraits de la dotation en ETP. Mais si l'Aude était seulement un cas isolé... Car pour un retrait de 9 ETP dans les collèges des 5 départements, le solde des suppressions/créations est en définitif de - 48 postes ! C'est bien pourquoi, 3 ans après, la FSU est toujours à la recherche des signes du « changement », car dans ces conditions il est une nouvelle fois difficile d'en ressentir des effets favorables aux usagers et agents du service public d'éducation !

Certes des mesures techniques peuvent expliquer cette amplification du différentiel négatif mais n'est-on pas en train d'assister tout simplement, par le biais de cette nouvelle méthode d'attribution des moyens au niveau académique, à une préfiguration de ce que pourrait être les conséquences de la réforme du collège ? Le récent mouvement de défense de l'enseignement des langues vivantes ne vient-il pas en échos de ce que Mme le Recteur a tenté de « préfigurer » dans les nouvelles clefs de répartition de la DHG collèges 2015-2016 ?

Quel dialogue social ?

Si nous déplorons une nouvelle fois que les moyens accordés à notre département ne portent pas la marque d'un réel changement, nous espérons toutefois que le vent d'un dialogue social rénové s'engouffre jusque dans les collèges. Force est de constater que tel n'est toujours pas le cas et que certains chefs d'établissement font encore et toujours de la résistance ! Pour la FSU il n'est pas concevable qu'ici des conseils d'administration se voient imposer une simple présentation de la « coloration des postes » mis à la disposition de l'établissement pour la rentrée 2015 et que là le vote ne porterait, en l'absence de tous documents préparatoires, que sur les « principes de ventilation des moyens ». La FSU considère que le refus du chef d'établissement de communiquer les documents de travail de préparation de rentrée et de soumettre au vote la proposition relative à l'emploi des dotations en heures par niveau et par disciplines au cours de cette période déterminante pour la préparation de rentrée prochaine revient à vider de sens le rôle du CA en lui ôtant sa qualité d'organe délibératif de l'établissement. Et que dire à propos de ceux qui envisagent de ne consulter le CA qu'au mois de mai ou juin, une fois la ventilation soit disant « stabilisée ». Ventilation qui, nous le savons tous, sera de toute façon ajustée jusqu'à la remontée des TRMD début octobre ! La FSU considère que par cette décision le chef d'établissement limite le rôle du CA à la validation de décisions déjà bouclées. Le chef d'établissement exclut de fait le CA de la phase d'élaboration et tente de retirer à tous les représentants (enseignants, parents, élèves, Atoss, etc...) la légitimité qu'ils tiennent de leur élection, ceci n'est pas acceptable. Aussi, la FSU demande à Monsieur le Préfet d'exiger l'an prochain des chefs d'établissement qui ont adopté cette posture, de réunir le CA avant le CTSD « carte scolaire » afin que soit soumis « pour consultation » une ventilation à l'heure près des moyens horaires attribués à l'établissement en prévision de la rentrée 2016.

Que seraient en droit de penser les membres de cette assemblée si l'on agissait de la même manière au niveau du CDEN ? Pas ou peu de documents permettant aux élus de comprendre ce qui se passe et sur quoi ils vont devoir se positionner, vote uniquement sur des principes et après que les décisions ait été déjà prises au niveau académique...

Réforme du Collège :

Enfin, que penser et comment qualifier la réforme des collèges engagée pour 2016 par notre Ministère, sinon considérer que cette réforme acte un renoncement à l'éducabilité de tous les élèves et ce, partout sur le territoire ?

A la FSU, devant les difficultés réelles que rencontre le collège, nous avons (depuis longtemps maintenant) souhaité construire une « nécessaire réforme » de celui-ci pour lui donner plus de sens dans un second degré revalorisé mais, au-delà, pour réaffirmer le « rôle clef » qu'il se doit de jouer en matière de démocratisation et d'ascenseur social afin de contribuer ainsi à l'émancipation du citoyen de demain.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du conseil départemental, Madame la Directrice Académique, sachez que c'est avec cette ambition que la FSU a investi les démarches de discussions avec la communauté éducative et le Ministère sur la réforme des collèges qui fait aujourd'hui débat. Mais pour l'heure, nous considérons que le rendez-vous historique est clairement manqué !

En effet, au-delà du bilan ministériel, pour le moins caricatural du collège et très blessant pour les personnels, ce projet d'une réforme nationale des collèges occulte tout ce qui, aujourd'hui, met en difficulté élèves et enseignants et préfère renvoyer à chaque collège le soin de « gérer au mieux ses problèmes locaux ». Ainsi, sous couvert « d'autonomie », les grilles horaires nationales d'enseignements seraient désormais flexibles par cycle de 3 ans et non plus par année scolaire et les priorités éducatives décidées au sein de chaque établissement. Qu'en est-il donc de l'égalité pour tous les élèves sur tout le territoire ? Plus grave encore, le seul objectif affirmé du collège est désormais de « valider le socle commun » ! Si l'on associe à cela un cycle « CM1-CM2-6^{ème} » formellement figé ... Cela signifie clairement pour nous, un collège de « fin d'études primaires » et non un tremplin vers le lycée... Sauf pour ceux qui pourront !!! S'il ne s'agit pas là d'un renoncement à la phase de démocratisation, ça y ressemble quand même fortement !

Enfin, mais cela est maintenant tellement reconnu par tous (malgré les adresses de notre ministre), cette réforme met gravement à mal la carte des formations en langues vivantes et anciennes... Mais s'il est indispensable de connaître et de savoir connaître pour concevoir, est-ce vraiment utile pour tous nos élèves ? Il s'agit pour le gouvernement, d'imposer une réforme idéologique, vêtant d'habits neufs les tenants d'un projet éducatif vieux de 40 ans ! En aucun cas ne sont abordés les véritables problèmes du collège : la lourdeur des effectifs, les dotations horaires insuffisantes, la formation initiale et continue des enseignants, l'avalanche des prescriptions d'ordre pédagogiques ou administratives, la carence en personnels vie scolaire et administratifs, le manque en personnels de santé et d'accompagnement (assistantes sociales – co-psy). Le SNES et le SNEP appellent donc la profession à débattre des conséquences de cette réforme avec tous les partenaires du collège. Ils appellent à multiplier les formes d'action pour faire de la journée de grèves et de manifestations du mardi 19 mai un premier temps fort d'un combat qui devra immanquablement se poursuivre l'an prochain.

Conclusion :

La FSU au sein d'une large intersyndicale demande clairement le retrait de la réforme pour qu'une autre, bien plus ambitieuse pour les élèves et l'ensemble du système éducatif puisse voir le jour au plus vite. Il en va du pourquoi faire de l'École de la République d'aujourd'hui et de la conception que nous avons de la société de demain !.

Une dotation de 200 postes : 120 pour le 1^{er} degré et 80 pour le second degré, tel est donc la hauteur du plan de rattrapage à mettre en œuvre dans l'Aude pour relancer le service public d'éducation de façon perceptible par les usagers et les personnels. Utopique ? avec 1% de la fraude fiscale annuelle, il serait possible de créer 20000 postes. Avec ces postes on pourrait commencer à faire baisser les effectifs, restaurer les RASED, mettre en place une véritable formation initiale et continue, assurer les remplacements et donner aux collèges les moyens de retrouver un « second souffle » !

Notre département est dos au mur et la gestion comptable, aussi fine soit-elle, est inopérante à répondre aux besoins de l'École. Après tous ces éléments d'analyse, la FSU, organisation syndicale de transformation sociale, force de proposition, ne peut se satisfaire d'en rester là ! Il faut que la situation évolue. C'est pourquoi nous demandons aux élus siégeant en CDEN ainsi qu'aux députés et sénateurs audois d'interpeller rapidement Madame le Ministre de l'Éducation Nationale une rallonge de postes supplémentaires en urgence pour la rentrée et un plan pluriannuel à la hauteur des besoins : c'est une nécessité !

Nous nous adressons aujourd'hui à vous, Monsieur le Préfet, afin que vous appuyiez et fassiez remonter notre demande auprès des plus hautes autorités de l'État. Il en va de l'avenir de l'École, Il en va de la réussite de tous les élèves audois.

Grève du 9 avril : un avertissement qui doit être entendu.

Parmi les personnels attendus ce matin en collège, plus d'un enseignant sur 3 était en grève. Le message est clair : les enseignants, en collège comme en lycée, n'en peuvent plus de leurs conditions de travail, de la baisse continue de leur pouvoir d'achat, du mépris dans lequel le ministère les enferme, en particulier à travers les discours tenus sur la situation du collège.

A la veille de la réunion du Conseil Supérieur de l'Éducation qui doit rendre son avis sur les projets de réforme du collège et de calendrier scolaire, la Ministre serait avisée d'en tenir compte.

Le SNES-FSU se réjouit de la réussite de cette journée interprofessionnelle de lutte contre les politiques d'austérité : pour le second degré, c'est environ 30% des professeurs attendus qui ont fait grève pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de salaire.

Il reste résolu à combattre les conséquences pour le système éducatif, ses personnels et ses élèves de ces politiques qui créent toujours plus d'inégalités et de désespérance.

Loi santé : le compte n'y est pas...

Lors de l'AG des retraités du mardi 5 mai, Marylène CAHOUEt a analysé la réforme Santé de Marisol TOURAINE.

L'Assemblée nationale a adopté le 14 avril en première lecture le projet de loi de modernisation de la santé. Marisol Touraine rappelle que le texte ne peut pas prendre d'engagement financier parce qu'il ne s'agit pas d'un projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Le dernier rapport de la DRESS sur l'état de santé de la population en France montre que les Français sont globalement en meilleure santé qu'auparavant. Cependant, la société est confrontée à trois défis :

- L'allongement de la durée de la vie nécessitant une prise en charge adaptée de plus de personnes ;
- La progression des maladies chroniques (plus de 3 millions de personnes atteintes de diabète) ;
- La persistance des inégalités de santé liées directement aux inégalités sociales.

La loi qui sera votée en procédure d'urgence ne répond pas à ces défis (sur le premier point, la loi d'adaptation de la société au vieillissement évacue le volet EHPAD et n'apporte pas les réponses nécessaires ni les financements).

Loi fourre-tout avec aussi bien les fontaines à soda, les mannequins anorexiques, les centres de santé, les cabines de bronzage que l'amélioration de la contraception, la généralisation du tiers payant à l'horizon 2017 et le droit à l'oubli pour les anciens malades du cancer, par exemple.

Quelques avancées: le don d'organes encouragé, la suppression du délai de réflexion avant une IVG (mais les réouvertures des centres IVG fermés ne sont pas prévues, le droit à l'oubli pour les ex malades du cancer, les salles de consommation à moindre coût...

La généralisation du tiers payant à l'horizon 2017 est à saluer ne règle pas la persistance des inégalités de santé. Les forfaits, les franchises augmentant, le reste à charge demeure.

Prévention : la loi insiste sur la nécessaire amélioration de l'information et de l'éducation à la santé et propose quelques mesures (notamment sur la consommation d'alcool et de tabac). De fait, en dépit des déclarations, la loi ne répond pas à une vraie politique de prévention, qui doit couvrir tous les âges de la vie et ce depuis la naissance. Les moyens accordés aux services de PMI, à la médecine scolaire sont insuffisants, la médecine du travail est mise à mal par la loi Macron...

Dispositions générales :

Le projet de loi recentre le système de santé sur les soins de proximité en engageant « le virage ambulatoire » et insiste aussi sur le parcours de santé.

La délégation de certaines tâches à des personnels paramédicaux est pratiquement abandonnée. Elle s'inscrit au sein d'une équipe de soins dans le cadre d'une coordination. Pour ce qui est de la vaccination par le pharmacien, il y aura une expérimentation.

Le gouvernement a réécrit des articles pour répondre à la grogne des professionnels et aux inquiétudes des élus locaux, notamment en supprimant la notion de « service territorial de santé au public » (que certains entendaient comme la mainmise de l'Etat via les ARS) au profit de « communauté professionnelle territoriale de santé » et « d'équipes de soins primaires » pour assurer que l'organisation des parcours de santé serait à l'initiative des professionnels.

La loi parle de diagnostic partagé sans spécifier l'échelon territorial et ne répond pas aux exigences d'une vraie démocratie sanitaire. Les dispositifs établis dans le respect de la liberté d'installation des médecins, ne lutteront pas contre les « déserts médicaux ».

La loi reste dans la logique de la loi « HPST » et la carte des nouvelles régions renforcent les compétences des DG des ARS.

Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) censés restructurer les territoires avec l'objectif d'une offre et d'un accès aux soins de qualité cohérents sur le territoire, ont surtout pour finalité la réduction des coûts de santé (fusion d'établissements, direction commune...). Le texte réaffirme les obligations spécifiques du service public et laisse à un groupe de travail le soin de fixer l'obligation de missions du secteur privé. Au 1er janvier 2016, «chaque établissement public de santé, sauf dérogation tenant à sa spécificité dans l'offre de soins régionale, est partie à une convention de groupement hospitalier de territoire ». « Le GHT assure la rationalisation des modes de gestion par une mise en commun de fonctions ou par des transferts d'activités entre établissement ». « Les établissements privés pourraient conclure une convention de partenariat à un GHT, prévoyant l'articulation de leur projet médical avec celui du groupement ».

Dans chaque GHT, « les établissements parties élaborent un projet médical partagé garantissant une offre de proximité ainsi que l'accès à une offre de référence et de recours, projet arrêté dans un délai d'un an après la conclusion de la convention constitutive et au plus tard au 1er juillet 2016 ».

A compter de 1er janvier 2016, les anciennes communautés hospitalières de territoire (CHT) seront transformées en GHT par avenant à leur convention constitutive.

Ponction sur les hôpitaux publics

Les hôpitaux publics devront réaliser 3 milliards d'économie d'ici à 2017 et il est précisé par quels moyens : mutualisation des achats de matériels entre établissements, synergies entre hôpitaux voisins, baisse des prix des médicaments et des dispositifs médicaux, développement de la chirurgie ambulatoire pour écourter les séjours hospitaliers.

La note prévoit également que les hôpitaux publics devront réaliser 860 millions d'économie sur la masse salariale (2% des effectifs totaux de la FPH) par non remplacement des départs à la retraite alors que le sous-effectif chronique de l'hôpital est notoire.

Les ordonnances.

Plusieurs articles de la loi autorisent le gouvernement à légiférer par ordonnances.

Concernant les droits des patients, outre le droit à l'oubli, le projet affirme le principe de non-discrimination envers les homosexuels pour le don du sang, permet de mieux lutter contre le refus de soins et instaure l'action de groupe en santé (à définir) pour se défendre collectivement face à certains préjudices subis dans le domaine sanitaire.

Mais l'ouverture des données de santé est lourde de menaces pour les libertés individuelles et le principe de confidentialité. Et la démocratie n'est toujours pas assurée dans les différentes instances (ARS notamment).

En résumé : c'est un projet qui manque de vraies propositions d'une loi cadre de prévention et de santé publique et qui ne résout pas la question de l'accès aux soins. Rappelons par exemple que le renoncement aux soins concerne 30% de la population et que le mandat de la FSU est de tendre vers les remboursements à 100% par la sécurité sociale.

Les dépenses de santé augmentent tous les ans de manière naturelle sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs dont le progrès médical, l'allongement de l'espérance de vie, l'augmentation des pathologies chroniques... S'il est pertinent de s'attaquer aux dépenses socialement inutiles (en développant par exemple les génériques pour baisser le prix des médicaments, en menant une politique publique du médicament pour en assurer la maîtrise...), il n'est pas acceptable que l'on rogne sur la qualité des soins en pénalisant les patients et en alourdissant la surcharge de travail des personnels.

Les suites :

Le gouvernement a décidé de passer en force avec la procédure d'urgence et les ordonnances. Le Sénat devrait débattre en juillet 2015. S'ensuivra la réunion de la commission mixte paritaire (7 députés/ 7 sénateurs), pour une mise en œuvre à la fin de l'année 2015.

Marylène Cahouet

Lettre à Madame la ministre sur la Réforme du collège.

lundi 30 mars 2015

Frédérique ROLET, Roland HUBERT

Co-Secrétaires Généraux du SNES-FSU à Madame Najat VALLAUD-BELKACEM

Ministre de l'Éducation Nationale 110 rue de Grenelle 75007 PARIS

Paris, le lundi 30 mars 2015

OBJET : projet de réforme du collège

Madame la Ministre,

Vous avez mis en discussion avec les organisations syndicales un projet de réforme du collège. Le collège rencontre d'énormes difficultés qui conduisent trop d'élèves au renoncement et placent les personnels en souffrance professionnelle. Il est donc nécessaire de lui permettre de trouver la voie de la réussite et de l'égalité. Et c'est fort de cette conviction que le SNES-FSU vous avait adressé en janvier un courrier, posant le diagnostic des problèmes du collège et ses doutes par rapport aux axes censés guider la future réforme. Sans réponse de votre part, nous nous sommes cependant engagés dans les discussions et avons développé nos propositions.

Le SNES-FSU prend acte de l'affichage, dans votre projet, du maintien de la structuration disciplinaire des enseignements et de l'augmentation de l'horaire professeur sur le cycle 4, la classe de sixième posant un problème particulier en diminuant l'horaire disciplinaire des élèves pour installer une aide déconnectée des disciplines.

Cependant, ce projet est essentiellement fondé sur deux principes qui mériteraient un débat large avec les personnels : l'autonomie des établissements et l'interdisciplinarité. Vous avez exprimé au Conseil supérieur de l'éducation votre respect des enseignants et affirmé ne pas vouloir conduire de réforme contre eux. Les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation qui travaillent dans le second degré ont un haut niveau de qualification, et il serait incompréhensible qu'un projet de réforme du collège ne respecte pas leur professionnalité. Ils ont besoin de temps avec leurs élèves, de possibilité de concertation, de respect de leur liberté pédagogique. Ils acceptent, évidemment, le principe hiérarchique mais refusent la mise en place de hiérarchies intermédiaires dans les établissements et la mise sous tutelle du chef d'établissement, en particulier sur le plan pédagogique. Ainsi le SNES-FSU ne peut accepter la multiplication de conseils divers et de prescriptions de toute nature, la normalisation des pratiques et la vérification tatillonne de l'accomplissement des missions qui ont peu à voir avec « l'autonomie » qu'on prétend donner aux personnels. C'est pourtant ce que votre projet, en lien avec les décrets sur la définition des différents conseils et la circulaire sur les missions particulières, mettrait inévitablement en place !

Les enseignants n'acceptent pas cette autonomie qui n'est pas celle de personnels qualifiés et reconnus, mais celle d'un maillon de la chaîne hiérarchique. La dotation laissée à la discrétion des établissements reproduira les problèmes rencontrés au lycée, en mettant en concurrence les disciplines et les enseignants, en renvoyant au local la gestion de moyens insuffisants, en dégradant les conditions d'apprentissage des élèves. Ils refusent une gouvernance qui pousse les établissements à différencier leurs objectifs selon leur recrutement et les pressions sociales, au détriment d'un égal accès de tous les jeunes à la culture et aux savoirs. C'est pourquoi nous demandons notamment qu'aucun horaire disciplinaire ne soit globalisé ou annualisé, que soient rétablis dans les grilles horaires les dédoublements existant dans les disciplines expérimentales et en technologie, que les enseignements de langues anciennes et régionales soient financés et qu'une réflexion large soit ouverte sur l'enseignement des langues vivantes au collège et au lycée.

Si le SNES-FSU a toujours porté l'idée qu'une réforme du collège passait aussi par une réflexion sur les contenus enseignés et les possibilités de varier les approches pédagogiques en donnant une place à l'interdisciplinarité, il ne peut accepter la notion « d'enseignements pratiques interdisciplinaires », qui relance le débat totalement dépassé entre enseignement pratique et enseignement théorique avec, de surcroît, des enseignements interdisciplinaires conçus sur des thèmes qui sont surtout des affichages politiques et dont l'intérêt pédagogique reste à démontrer. L'interdisciplinarité construite progressivement dans et avec les disciplines doit rester, selon nous, un outil, au lieu de constituer une fin en soi. Nous souhaitons que vous laissiez se développer les formes d'interdisciplinarité en donnant aux enseignants les outils dans les programmes, comme le Conseil supérieur des programmes se proposait de le faire en repérant des « objets riches » et en octroyant du temps de concertation, au lieu d'imposer des démarches et des contenus proches de ceux des précédents itinéraires de découverte, sans lien avec les programmes, ce qui a conduit la profession à les rejeter.

Vous savez qu'une réforme ne peut se faire sans l'adhésion des personnels chargés de la mettre en œuvre. Pourtant vous avez fait le choix, jamais vu dans l'histoire du système éducatif français, d'une réforme bouclée en trois semaines sans consultation directe ou même sans réelle possibilité de mise en débat dans les établissements. Votre ministère aurait-il peur de connaître l'opinion des personnels qui sont directement concernés par cette réforme ?

En tout état de cause, nous considérons qu'une présentation du projet au CSE du 10 avril n'est plus envisageable. Madame la Ministre, pour le SNES-FSU, votre projet doit être revu, au moins sur ces deux points que nous considérons comme centraux, et le calendrier doit être considérablement desserré.

Nous restons, Madame la Ministre, dans l'attente d'éléments de réponse qui détermineront notre positionnement dans la réunion de mardi prochain. Veuillez croire, Madame la Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation Nationale.

Frédérique ROLET Roland HUBERT

Naufrages en Méditerranée : agir d'urgence !

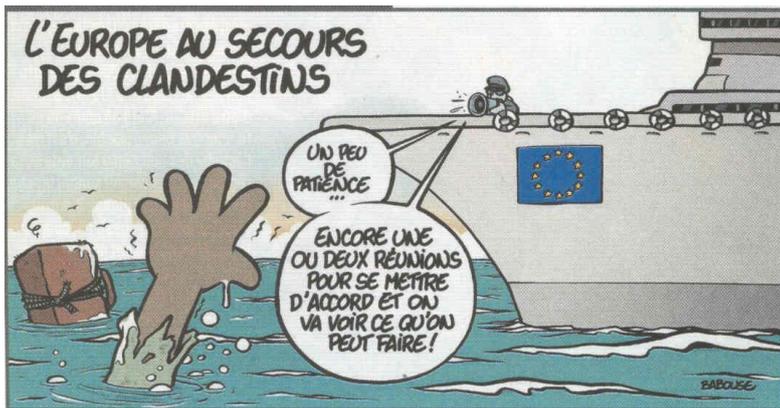
Mardi 21 avril 2015

Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, 800 personnes ont perdu la vie dans le naufrage d'un chalutier en provenance de Tripoli au large des côtes libyennes. Cette hécatombe, décimant des hommes, des femmes, des enfants, en provenance de Syrie, d'Érythrée, de Somalie, du Bangladesh... fuyant le chaos et la misère, est la plus importante jamais enregistrée en mer Méditerranée. Elle surpasse le drame de Lampedusa au cours duquel 600 victimes, lors de deux incidents distincts, avaient trouvé la mort en octobre 2013. En seulement quelques jours, trois naufrages ont provoqué la mort d'environ 1250 personnes. Depuis le début de l'année, ce sont 1700 migrants qui ont péri noyés aux portes de l'Europe (3500 morts en 2014).

La FSU exprime son effroi devant cette catastrophe humanitaire. Dans l'immédiat et pour faire face à l'urgence de la situation, la FSU demande que soit mise en place au niveau européen une coordination pérenne et renforcée de moyens humains, matériels et financiers permettant de porter secours et assistance à des naufragés dont le nombre de victimes ne cesse de croître.

Ces flux migratoires et leur lourd tribut humain sont autant de conséquences de la multiplication des zones de conflits sur le globe, mais aussi des inégalités entre le « Nord et le Sud », notamment en matière de répartition des richesses, d'accès à l'eau potable, à de bonnes conditions de nutrition, aux soins...

La FSU appelle d'urgence à une réflexion d'ensemble portant notamment sur la demande d'asile et plus généralement concernant la politique migratoire de l'Europe qui, pour contrôler ses frontières, tourne le dos aux milliers de personnes qui risquent leur vie dans l'espoir d'une vie meilleure.



Gestion des municipalités par l'extrême droite : des paroles aux actes... ? ATTENTION DANGER !

mardi 05 mai 2015

La FSU dénonce les pratiques illégales et scandaleuses de la mairie de Béziers qui consiste à ficher les élèves sur la base de leur prénom, pour les classer en fonction de leur religion supposée ou réelle.

Elle se félicite que la justice ait été saisie. Après les rodomontades sécuritaires de ses affiches municipales annonçant l'armement de sa police mais aussi après les exactions commises par des membres du Front national lors de son rassemblement du 1er mai, cette annonce vient en écho montrer à nouveau l'envers du décor et le vrai visage d'une extrême droite raciste, xénophobe et islamophobe.

La Bourse du Travail de Béziers va accueillir demain une centaine de syndicalistes de la CGT, de la FSU, de Solidaires, et des étudiant-e-s et lycéen-ne-s de l'UNEF, l'UNL et la FIDL venu-e-s de plusieurs villes gérées par le Front National et la Ligue du Sud pour témoigner de faits concrets illustrant les pratiques dans les municipalités administrées par l'extrême-droite. Avec d'autres organisations, la FSU poursuit ainsi son travail de terrain, avec les salariés et les jeunes, qui permet de démontrer l'imposture sociale qu'incarnent ces organisations d'extrême droite.

Le Front National n'est pas un parti politique comme les autres.

vendredi 27 mars 2015

Le premier tour des élections départementales a été marqué par le score élevé du Front national confirmant avec 25 % des voix une implantation locale. Il est même en capacité de gagner 1 ou 2 départements.

Combattant résolument les idées de l'extrême droite, la FSU rappelle que le Front National est un parti promoteur d'idées xénophobes et racistes qui sapent les fondements de la vie collective, de notre modèle social et des valeurs constitutives de la République

Sa prétention à mettre en place une politique sociale relève de l'imposture.

Stigmatisant les « profiteurs » des minima sociaux, il n'entend pas s'attaquer aux causes profondes qui creusent chaque jour un peu plus les inégalités. Pour ce parti d'extrême droite, les fonctionnaires sont des « nantis » dont il dénonce "la masse arthritique des fonctions publiques hypertrophiées". Il n'apporte pas de réponse aux attentes légitimes des citoyens : emploi, salaires, retraites, service publics, protection sociale, droits sociaux, justice fiscale...

Porteur de la préférence nationale, il s'oppose à l'égalité des droits et de traitement des salariés, renvoyant les uns à leurs origines, les autres à leurs particularités menant ainsi une attaque frontale contre les solidarités et la cohésion sociale.

C'est un parti profondément réactionnaire qui vient de voter contre le droit à l'avortement au parlement européen et de s'opposer aux préconisations exigeant l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Ainsi, il s'oppose aux besoins réels d'une société en changement constant et encourage l'exclusion des populations les plus fragiles.

La FSU appelle à faire barrage à la montée de l'extrême droite. Contre la montée de ces idées contraires à ses valeurs, elle porte l'exigence d'une autre politique économique et sociale pour sortir de la crise et répondre au danger que représente l'extrême droite pour notre pays. Elle s'engage à construire avec les personnels des propositions pour redonner des repères collectifs et permettre le vivre ensemble.